

Corrigé inspecteur des Finances publiques 2026 : patrimoine de l'État

Proposition de corrigé — non officielle. Concours externe d'inspecteur des Finances publiques, session 2026, épreuve écrite d'admissibilité 1. Note de synthèse, avis et action concrète, quatre heures, coefficient 5 ; dossier de douze documents.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Exercice 1. Proposition de note de synthèse

Objet : entretien, financement et intérêt du patrimoine immobilier historique de l'État

Le patrimoine immobilier historique de l'État réunit des monuments, musées, édifices religieux et lieux de mémoire dont la conservation engage la responsabilité publique. Ce patrimoine constitue une richesse culturelle et un facteur d'attractivité, mais son entretien impose des travaux complexes et des financements durables. La conciliation de ces charges avec ses bénéfices suppose une gestion attentive de la conservation, de l'accueil et des ressources.

I. La conservation d'un patrimoine exceptionnel impose des charges importantes et des financements diversifiés

A. Un patrimoine dispersé, fragile et soumis à des contraintes particulières

L'État possède environ 1 300 immeubles protégés au titre des monuments historiques, soit 3 % du total national ; 448 relèvent du ministère de la Culture. Ce dernier assure directement ou par ses établissements publics la conservation de palais, domaines, cathédrales, sites archéologiques et institutions culturelles. Les édifices abritent souvent des collections ou des activités qui ajoutent leurs exigences à celles du bâtiment.

Cette diversité s'inscrit dans un parc immobilier public beaucoup plus large. La politique immobilière de l'État distingue l'État propriétaire des services et opérateurs occupants. Elle vise la connaissance des actifs, leur entretien, leur adaptation et leur valorisation. Dans le domaine patrimonial, ces objectifs doivent aussi respecter l'intérêt culturel des lieux, les règles de la commande publique et les exigences de transparence.

L'ancienneté des constructions, leur dégradation et les découvertes de chantier rendent la restauration coûteuse et parfois imprévisible. À Villers-Cotterêts, l'état d'un château longtemps fermé a nécessité une intervention d'ampleur. Les fouilles ont révélé des vestiges médiévaux ; les restaurations ont mobilisé de nombreuses entreprises et des savoir-faire spécialisés. La crise sanitaire et l'inflation ont contribué au passage d'une estimation initiale de 110 millions d'euros à un coût supérieur à 200 millions.

Les bâtiments les plus fréquentés doivent conjuguer protection et accueil. Au Louvre, les fuites, les difficultés climatiques et la vétusté d'équipements menacent les œuvres et dégradent la visite. La

pyramide avait été conçue pour quatre millions de visiteurs annuels ; les fréquentations récentes sont nettement supérieures. Les travaux annoncés concernent donc autant les installations techniques que la nouvelle entrée et la présentation de la Joconde. Ils doivent se dérouler sur un temps long, avec un musée restant ouvert.

Les sinistres représentent un autre risque financier. Le dossier de 2019 sur Notre-Dame rappelle la pratique d'autoassurance de l'État : l'absence d'assurance privée des dommages ne supprime pas la charge de restauration. Une éventuelle responsabilité d'entreprises intervenantes devrait être établie, et leurs garanties comporteraient des plafonds. La prévention et l'entretien régulier sont ainsi aussi importants que la réponse aux catastrophes.

B. Combiner crédits publics, recettes d'exploitation et concours privés

Les budgets de l'État et de ses opérateurs restent une source fondamentale. Villers-Cotterêts a été restauré presque intégralement sur des crédits publics. La politique immobilière mobilise les budgets ministériels et des opérateurs, ainsi que des instruments dédiés à l'entretien et aux opérations structurantes. Leur présentation générale dans le dossier ne signifie toutefois pas que chacun finance automatiquement les monuments historiques cités.

Les établissements peuvent développer leurs ressources propres : billetterie, concessions, locations, valorisation du domaine, activités liées aux collections et partenariats. Au Louvre, le graphique du rapport 2023 indique 161 millions d'euros de ressources propres **hors licence de marque**, contre 103 millions de subventions, et un taux de ressources propres de 61 %. La billetterie est un poste important, mais dépend de l'activité et de la fréquentation : le graphique montre la fragilité des recettes lors de la crise sanitaire.

La licence du Louvre Abu Dhabi constitue une ressource distincte, à prendre en compte selon son calendrier et sa nature. Le dossier distingue produits comptabilisés et encaissements ; il ne faut donc pas additionner indistinctement tous les montants des graphiques. Les ressources propres ne sont pas davantage assimilables à un bénéfice disponible : elles financent aussi les charges d'exploitation, qui atteignent 323,5 millions d'euros en 2023.

Le mécénat, les dons et les partenariats complètent ces moyens. Ils peuvent prendre la forme de contributions financières, de compétences ou de prestations. La restauration de Notre-Dame illustre une mobilisation exceptionnelle : l'infographie de la BnF mentionne 846 millions d'euros de dons et 340 000 donateurs issus de 150 pays. Cette mobilisation remarquable ne garantit cependant pas des ressources de même ampleur à tous les édifices, ni un financement permanent de leur entretien.

Le projet de transformation du Louvre repose sur plusieurs sources envisagées : licence, mécénat, billetterie et recettes liées à de nouveaux accès. Le dossier annonce aussi un concours public de 10 millions d'euros. Les estimations, calendriers et périmètres des articles ne sont pas entièrement identiques ; ils convergent vers un chantier de plusieurs centaines de millions, approchant 700 à 800 millions selon les présentations. Le financement annoncé demeure un montage à réaliser, et les fréquentations attendues ne sont pas des recettes acquises.

II. La conservation bénéficie au rayonnement, à l'économie et à la vie collective, sous réserve d'une valorisation maîtrisée

A. Un facteur d'attractivité et de développement économique

Les monuments participent à l'attrait touristique de la France. Le dossier rappelle la fréquentation exceptionnelle de l'Île-de-France en 2018 et les 21,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires de l'activité touristique régionale cette année-là. Il serait excessif d'attribuer toute cette activité au seul patrimoine de l'État, mais les grands musées et monuments constituent des motifs de visite majeurs. L'hôtellerie, la restauration, les commerces et les transports bénéficient de cette fréquentation.

Le réseau du Centre des monuments nationaux a accueilli 10,12 millions de visiteurs en 2022. Notre-Dame enregistrait, selon le document de 2024, 14 millions de visites annuelles avant l'incendie. Le Louvre participe à ce rayonnement par ses collections et par sa marque internationale. L'accueil doit néanmoins éviter que la recherche de volumes aggrave la saturation, dégrade l'expérience de visite ou fragilise la conservation.

Les restaurations soutiennent aussi l'emploi, la formation et les métiers du patrimoine. À Villers-Cotterêts, le dossier décrit des clauses d'insertion, 140 salariés recrutés et plus de 80 000 heures d'insertion. Le chantier a mobilisé compagnons et entreprises spécialisées. Les expertises conservées dans les établissements peuvent être diffusées par des formations et favoriser des innovations, notamment en matière énergétique.

Les effets locaux ne se limitent pas aux grands centres touristiques. Réouvrir un monument peut créer des activités culturelles, des commerces et des lieux de travail. Le CMN expérimente des tiers-lieux et accompagne de jeunes entreprises. La restauration peut ainsi soutenir l'aménagement territorial, sous réserve de moyens de fonctionnement et d'une offre adaptée après l'ouverture.

B. Un bien culturel, social et diplomatique à transmettre

Le patrimoine conserve des témoignages historiques, artistiques et architecturaux qui ne se réduisent pas à leur valeur marchande. Restaurer permet de transmettre les bâtiments, les collections et les savoir-faire. Les découvertes archéologiques de Villers-Cotterêts enrichissent également les connaissances historiques.

La valorisation doit rendre ces richesses accessibles. Médiation, ateliers, visites, spectacles et activités pédagogiques donnent aux monuments une fonction active. La Cité internationale de la langue française a accueilli plus de 260 000 visiteurs durant sa première année, dont plus de 15 000 scolaires ; près de 40 % des visiteurs viennent de l'Aisne. Ces données montrent à la fois l'attractivité du lieu et son appropriation territoriale. Les ateliers linguistiques, numériques et les activités associatives élargissent ses usages au-delà du tourisme.

Ce patrimoine contribue enfin au rayonnement culturel et aux échanges internationaux. La Cité accueille des artistes et chercheurs, développe des partenariats et a reçu le Sommet de la Francophonie en octobre 2024. Le Louvre porte l'image culturelle française et entretient des relations avec d'autres institutions. Le prestige ainsi produit est réel, mais ne se mesure pas comme un remboursement budgétaire automatique.

La conservation du patrimoine historique de l'État est donc une responsabilité assortie de bénéfices multiples. Sa pérennité demande des financements diversifiés, une anticipation des risques et une ouverture au public conciliée avec la sauvegarde des lieux. La valeur économique complète, sans épuiser, son intérêt culturel et collectif.

Exercice 2. Avis argumenté sur les travaux du Louvre

Une proposition d'avis favorable sous conditions

Je partage l'idée que la rénovation du Louvre peut constituer un investissement d'avenir. En revanche, l'annonce d'un remboursement au centuple exprime une conviction politique, non un rendement démontré. Une dépense utile doit rester justifiée, financée et évaluée, particulièrement dans la situation d'endettement décrite par le sujet.

D'abord, reporter indéfiniment les travaux peut avoir un coût supérieur à celui de leur réalisation. Les fuites, les défauts d'équipements et les conditions climatiques concernent la protection d'œuvres irremplaçables. La sécurité et l'entretien constituent des responsabilités publiques ; ils ne peuvent être subordonnés uniquement à une espérance de recettes. La pression des visiteurs rend également nécessaire une amélioration des circulations et de l'accueil.

Ensuite, la qualité de la visite et la réputation du musée bénéficient à son activité et à celle de Paris. Une entrée mieux adaptée et une présentation de la Joconde moins saturée peuvent améliorer l'expérience, inciter à des visites plus longues et renforcer l'attractivité. Les recettes de billetterie, de licence et de mécénat fournissent plusieurs leviers de financement. Le patrimoine soutient aussi les métiers de la restauration et le rayonnement culturel français.

Ces bénéfices ne justifient pourtant pas toute dépense. Le dossier ne fournit pas une évaluation établissant un rendement multiplié par cent. Le chiffre d'affaires touristique ne se confond ni avec la recette fiscale supplémentaire de l'État ni avec le bénéfice du musée. Une part de la consommation peut se déplacer depuis d'autres lieux, tandis que l'accueil de visiteurs supplémentaires entraîne aussi des coûts. Les recettes attendues doivent être confrontées aux investissements, aux dépenses futures d'exploitation et à plusieurs scénarios de fréquentation.

La priorité devrait donc être donnée aux travaux indispensables de conservation et de sécurité. Les transformations d'accueil peuvent être engagées par étapes, avec un calendrier, un budget et un suivi publics. Les financements doivent être sécurisés et les dépassements anticipés ; une recette de mécénat espérée ne vaut pas un engagement confirmé. Une hausse des tarifs exige aussi de préserver l'accès des publics et de mesurer ses effets sur la demande. Accueillir davantage de visiteurs n'est pas un objectif suffisant si leur confort ou la protection des collections se dégradent.

Enfin, un grand projet ne doit pas absorber à lui seul l'attention portée au patrimoine moins visible. Les exemples de Villers-Cotterêts et du réseau du CMN montrent l'intérêt de restaurations réparties sur le territoire. Les choix budgétaires doivent tenir compte de l'urgence, de l'utilité et des moyens de fonctionnement, plutôt que du seul prestige.

Ainsi, l'endettement public ne conduit pas à abandonner toute rénovation, mais il renforce l'exigence de sélection et de maîtrise. Je suis favorable à la sauvegarde et à une transformation raisonnée du Louvre. Je ne retiens pas l'idée d'un remboursement certain au centuple : l'intérêt du projet repose sur des bénéfices culturels, patrimoniaux et économiques à apprécier ensemble, avec des engagements financiers vérifiables.

Une action concrète : une collecte nationale pour des restaurations identifiées

L'État pourrait organiser, avec ses établissements patrimoniaux, une campagne annuelle de dons destinée à une sélection de monuments historiques lui appartenant, répartis sur le territoire. Chaque projet présenterait les travaux prioritaires, leur coût, le montant recherché et le calendrier. Le donateur choisirait son projet ; une collecte générale permettrait aussi de soutenir les sites moins connus. Les contributions resteraient libres, sans minimum excluant les petits dons, par un portail unique et des possibilités d'accompagnement hors ligne. Des visites, rencontres avec les artisans et actions scolaires expliqueraient l'utilité des restaurations. Les versements seraient affectés aux projets annoncés ; un suivi public montrerait les sommes reçues, les travaux réalisés et le traitement des éventuels excédents ou reports. La campagne valoriserait les progrès sans conditionner l'accès ordinaire au monument à un don. Les crédits publics conserveraient leur rôle : cette participation compléterait la responsabilité de l'État, plutôt que de la transférer aux particuliers. Une première édition limitée permettrait d'évaluer le coût de collecte, la répartition des dons et la mobilisation de nouveaux contributeurs avant extension.

Repères pour construire ta réponse

La première note utilise **les seuls documents du dossier** et conserve une présentation neutre. L'avis suivant prend position : une réponse défavorable ou plus favorable serait également possible si elle était argumentée. Le sujet fixe deux pages au maximum pour l'avis et une quinzaine de lignes pour l'action ; la mise en page de la copie est donc à adapter à ces contraintes.

Les estimations de Villers-Cotterêts, **209 millions** dans l'article de février 2023 et **211 millions** dans celui d'octobre, correspondent à des dates différentes. Dire « plus de 200 millions » permet une synthèse fidèle. De même, les projets de fréquentation du Louvre sont distingués de ses résultats observés.

Le dossier emploie plusieurs périmètres : parc immobilier général de l'État, monuments protégés, musée du Louvre et activité touristique de toute l'Île-de-France. Les additionner ou attribuer tout le tourisme régional au Louvre fausserait l'analyse. Les ressources propres hors licence, les encaissements de licence et les charges du musée ne forment pas non plus un unique bénéfice disponible.

Les données de la proposition sont celles **du dossier de la session 2026**. Les travaux et tarifs annoncés dans les documents restent présentés comme tels, sans supposer leur réalisation ultérieure.